

N° 2017.14.03.68

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de réseaux d'eaux pluviales, avenue Vignau Anglade à Carbon-Blanc, réalisés par les entreprises Sogea, Sopega TP, SUEZ Sanitra et leurs co/sous-traitants, pour le compte de Bordeaux Métropole ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Du 18 au 28 avril 2017, les entreprises Sogea, Sopega TP, SUEZ Sanitra et leurs co/sous-traitants sont autorisées à effectuer les travaux de réseaux d'eaux pluviales, avenue Vignau Anglade, à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit des travaux. Condamnation temporaire de 10 places de parking du 5 au 11 de l'avenue.

**ARTICLE 3 :** Pendant la durée des travaux, la rue sera barrée au droit des travaux. Une déviation piétonne et une déviation de circulation sera mise en place par les rues Gaston Cabannes, Barbou et l'avenue François Mitterrand.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises Sogea, Sopega TP, SUEZ Sanitra et leurs co/sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Le Cabinet Merlin, demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 14 mars 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.